

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 968 du 23 septembre 1948 :

n° 968

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

23 septembre 1948

Numéro JO

n° 9 du 30/09/1948

Date du numéro

30 septembre 1948

### TEXTE INTÉGRAL

M. Servette (Gilbert), est engagé au salaire journalier de huit cent francs (800 francs) par jour ouvrable, en remplacement de M. Ralesa, pour compter du 20 septembre 1948. L'intéressé est affecté au secrétariat général.

**Signé : CHAMBOREDON.**